

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-099

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2017

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Isabelle BARRY, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et Pierre DAVID.

Isabelle BARRY donne pouvoir à Pierre ROUX
Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Laurent GORYL
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Catherine L'OFFICIAL

SECRETAIRE : Hervé FORESTIER

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 30

OBJET :

Budget principal

Décision modificative n°2

Rapporteur : Patrick DARY

Vu la délibération n°2017-061 du Conseil de Communauté du 15 juin 2017, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir un bâtiment industriel situé au Chevrier à Saint Yrieix-la-Perche pour un montant de 300 000 € ;

Vu la délibération n°2017-098 du Conseil de Communauté du 5 juillet 2017, par laquelle la Communauté de Communes a décidé d'acquérir l'immeuble de M. CONCHON à Ladignac-le-Long en vue d'y installer un cabinet médical, pour un montant de 118 000 € ;

Considérant que lors du vote du budget en février 2017, la Communauté de Communes n'avait pas connaissance de ces futures acquisitions ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de prendre** la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170705-DC2017710146-
DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

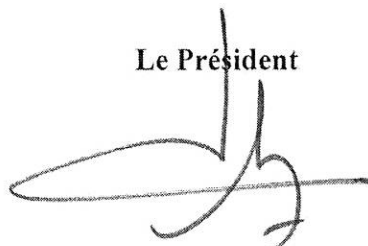
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Numéro de Programme	Chapitre	N° Compte	Service/ Fonction	Libellés du compte	Dépenses	Recettes
Pg 0304 Acquisitions foncières	21	2138	01-020	Immobilisations corporelles – Autres constructions	+ 340 000 €	
Pg 0335 Eglise de Saint- Eloy	23	2317	138-324	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	- 50 000 €	
Pg 0345 Eglise de Ladignac-Le-Long	23	2317	135-324	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	- 250 000 €	
Pg 0357 Travaux divers sur zone de Bourdelas	23	2317	77-90	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	- 40 000 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170705-DC2017710146-
DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.